



Assemblée générale

Distr. limitée
14 octobre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Deuxième Commission

Point 17 c) de l'ordre du jour

Questions de politique macroéconomique : soutenabilité de la dette extérieure et développement

Bolivie (État plurinational de)* : projet de résolution

Soutenabilité de la dette extérieure et développement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 58/203 du 23 décembre 2003, 59/223 du 22 décembre 2004, 60/187 du 22 décembre 2005, 61/188 du 20 décembre 2006, 62/186 du 19 décembre 2007, 63/206 du 19 décembre 2008, 64/191 du 21 décembre 2009, 65/144 du 20 décembre 2010, 66/189 du 22 décembre 2011, 67/198 du 21 décembre 2012 et 68/202 du 20 décembre 2013,

Rappelant également la Déclaration du Millénaire, adoptée le 8 septembre 2000¹, et sa réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement et le document final adopté à l'issue de cette réunion²,

Rappelant en outre sa résolution 57/270 B, du 23 juin 2003, sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social,

Rappelant le document final du Sommet mondial de 2005³,

Rappelant également sa résolution 60/265, du 30 juin 2006, sur la suite donnée aux dispositions du document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ Résolution 55/2.

² Résolution 65/1.

³ Résolution 60/1.



Rappelant en outre la Conférence internationale sur le financement du développement⁴ et le document final adopté à l'issue de la Conférence, la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, et le document final issu de cette conférence, et la Déclaration de Doha sur le financement du développement⁵,

Rappelant la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, et le document final adopté à l'issue de la Conférence⁶,

Rappelant également la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, et le document final intitulé « L'avenir que nous voulons »⁷ adopté à l'issue de cette conférence,

Rappelant en outre sa résolution 68/279, du 30 juin 2014, sur les modalités de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015,

Rappelant sa résolution 68/304, du 9 septembre 2014, dans laquelle elle a décidé d'arrêter les modalités des négociations intergouvernementales et de l'adoption du cadre juridique multilatéral lors de la partie principale de sa soixante-neuvième session, avant la fin de 2014,

Soulignant qu'il faut mener une action véritablement coordonnée et cohérente si l'on veut créer des synergies avec les mécanismes intergouvernementaux compétents des Nations Unies,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général⁸;
2. *Souligne* qu'il importe tout particulièrement d'apporter en temps voulu une solution efficace, globale et durable aux problèmes d'endettement des pays en développement afin de favoriser la croissance économique et le développement de ces pays;
3. *Insiste* sur le fait qu'il importe de poursuivre l'examen de fond de la question subsidiaire intitulée « Soutenabilité de la dette extérieure et développement »;
4. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dixième session, un rapport détaillé sur la question;
5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session, au titre de la question intitulée « Questions de politique macroéconomique », la question subsidiaire intitulée « Soutenabilité de la dette extérieure et développement ».

⁴ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

⁵ Résolution 63/239, annexe.

⁶ Résolution 63/303, annexe.

⁷ Résolution 66/288, annexe.

⁸ A/69/167.